



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/543

10 avril 2003

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

447ème séance plénière

PC Journal No 447, point 11 de l'ordre du jour

DECISION No 543
NOMINATION DU VERIFICATEUR EXTERIEUR

Le Conseil permanent,

Rappelant l'Article VIII du Règlement financier (DOC.PC/1/96), en date du 27 juin 1996, concernant les vérificateurs extérieurs de l'OSCE,

Prenant note de la désignation par le Royaume-Uni du Bureau national de vérification des comptes pour la fourniture de services de vérification extérieure à l'OSCE,

Accepte l'offre du Royaume-Uni et nomme le Bureau national de vérifications des comptes du Royaume-Uni vérificateur extérieur pour une période d'un an expirant le 30 avril 2004.